

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18130027

de

MONITEUR BELGE

17-08-2018

BELGISCH STAATSBAD

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONS
GREFFE

23 JUL. 2018

N°

Greffier

N° d'entreprise : **0456549207**

Dénomination

(en entier) : **ECOMI**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **Rue de la Croix du Maître, 19 7110 Strepy-Bracquegnies**

Objet de l'acte : REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL - article 537 CIR 1992

D'un acte reçu par le Notaire Léopold Derbaix le 10.07.2018 en cours d'enregistrement il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "ECOMI" laquelle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution : Rectification de l'acte du 8 décembre 2008 et augmentation du capital de la société.

L'assemblée générale décide de rectifier l'acte reçu par le Notaire soussigné le 8 décembre 2008 et d'augmenter le montant du capital de la société pour le porter à trois cent dix-huit mille six cents euros (318.600,00 €) par apports en numéraire entièrement souscrits et libérés à l'époque, sans création de parts sociales nouvelles, dans la mesure où l'attestation bancaire de l'acte initial était de 300.000€ et non 281.400€, dès lors l'augmentation de capital initial doit être rectifiée pour porter le capital à 318.600€.

L'attestation bancaire ING du 08.12.2008 concernant le compte bancaire 363-0450650-28 demeurera pour autant que de besoin également annexée au présent acte.

Tous les termes de l'acte initial restant d'application.

Deuxième résolution : Coordination des statuts.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à ses gérants pour coordonner les statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Mention: expédition, procuration, attestation bancaire et les statuts coordonnés.

Léopold Derbaix, Notaire à Binche.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).